



# La Lettre du Maire

## aux habitants de la commune

Le Rove, le 30 octobre 2020

**Chères et Chers Rovenains,**

**La gravité des évènements que notre pays traverse (les attentats de Conflans-Sainte-Honorine et de Nice, le passage du plan vigipirate en «urgence attentat», et le rétablissement du confinement) me conduit à vous adresser cette lettre du Maire (recto-verso) qui vous a été distribuée par des élus volontaires. Compte-tenu des délais d'impression et de distribution, cette lettre a été imprimée le 30 octobre à 14h30. Les informations qui pourront s'y ajouter dans les heures et jours qui viennent seront communiquées par le biais de notre site ([www.lerove.fr](http://www.lerove.fr)) et de notre page Facebook (Le Rove infos) que je vous invite à consulter régulièrement.**



**Votre bien dévoué**  
**Georges Rosso, Maire du Rove**  
Vice-président de la Métropole  
Aix-Marseille Provence  
Chevalier de la Légion d'Honneur



### ATTENTATS - HOMMAGE

Le drapeau de la Mairie reste en berne.

Avec l'attentat terroriste de Nice qui a fait trois morts hier matin à la Basilique Notre-Dame de L'Assomption, l'horreur vient de frapper une nouvelle fois notre pays. Cet attentat intervient quelques jours après celui du 16 octobre dernier qui avait plongé notre pays dans la stupeur suite à l'horrible assassinat du professeur, Samuel PATY, perpétré par un terroriste islamiste. Le passage du plan vigipirate en «urgence attentat» a été activé.

L'émotion est vive face à ces actes barbares qui ont touché notre nation, la République et ses valeurs auxquelles nous sommes tant attachés comme la liberté d'expression, de culte et la laïcité.

Personnellement, je suis horrifié par ces crimes odieux qui touchent le fondement même de notre civilisation. Face à une telle tragédie, nous devons rester solidaires et montrer que nous refusons la peur et la résignation. Nous devons ne pas céder aux sirènes de la division, de la provocation et à la violence, et veiller à porter inlassablement notre détermination à faire vivre les valeurs d'humanité qui doivent nous unir. Il est de notre devoir de refuser et de dénoncer les appels à la haine et aux racismes. Notre combat contre tous les fascismes doit être total.

Aujourd'hui, c'est la civilisation qui est touchée. Nous avons le devoir de rester digne dans la douleur en affichant notre solidarité et notre fraternité envers les victimes de ces crimes et leur famille.

Par rapport à l'attentat qui a visé le monde de l'enseignement, nous avons décidé avec l'équipe pédagogique des écoles maternelle et élémentaire de notre groupe scolaire communal de mener une action commune avec les enfants.

L'école doit rester un refuge, un modèle de tolérance de nos différences, un lieu d'émancipation pour nos enfants, mais aussi pour les enseignants, les personnels et les élus qui les accompagnent dans cette mission.

Nous avons pensé - symboliquement - que des mots et des dessins seraient la meilleure réponse à apporter pour rendre hommage à Samuel PATY et plus généralement pour défendre la laïcité.

Nelson MANDELA, Prix Nobel de la Paix en 1993, élu citoyen d'honneur du Rove en 1985, disait : «L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde».

C'est pourquoi, en accord avec l'équipe pédagogique enseignante des écoles maternelle et élémentaire, et dès cette rentrée de la Toussaint, nous allons demander à tous les enfants de notre groupe scolaire, maternelle et élémentaire, de participer en classe avec leur professeur à la réalisation d'une fresque qui, une fois terminée, sera exposée aux abords du groupe scolaire pour rendre hommage à Samuel PATY et à la laïcité.

La municipalité va doter chacune des 20 classes et des 558 élèves de tout le matériel nécessaire pour réaliser cette fresque.

En hommage à Samuel PATY, il devrait être également observée une minute de silence le lundi 2 novembre à 11h30 au sein de nos écoles. Nous attendons la confirmation officielle. **Au nom de la municipalité, j'appelle toutes les Rovenaines et les Rovenains, où qu'ils se trouvent, à s'associer à cette minute de silence.**

Enfin, une plaque sera apposée prochainement devant chaque établissement scolaire au Rove, rappelant les valeurs de la République Française et de l'école : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité.

..../..

## Rétablissement du confinement

Suite aux annonces faites par le président de la République le 28 octobre et l'intervention au Parlement du premier ministre le 29 octobre, il a été établi le rétablissement du confinement sur le plan national à compter de ce jour et à minima jusqu'au 1er décembre.

La situation sanitaire est grave et il va falloir faire preuve à nouveau de courage et d'un esprit de solidarité et d'unité sans faille pour traverser cette difficile période.

J'ai une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui sont malades, qui ont perdu un proche, à tous les personnels de santé et à tous ceux du secteur public et privé, mobilisés et impactés par ce confinement, et bien sûr pour toute notre population, nos familles, nos anciens, nos jeunes.

A l'heure où j'écris ces lignes, je n'ai pas reçu le décret rappelant les détails des mesures qui vont devoir être mises en application.

En revanche, je peux déjà vous annoncer les mesures qui vont être appliquées pendant cette période sur le plan local :

- > Toutes les activités sportives et culturelles, municipales et associatives, sont suspendues au sein des équipements et bâtiments municipaux pendant cette période (à l'exception des cours de l'école municipale de musique qui vont être effectués en visio comme lors du dernier confinement).
- > Le restaurant « administratif et des retraités » sera fermé
- > Les services administratifs de la mairie resteront ouverts au public
- > Le service « drive » est maintenu à la médiathèque (uniquement sur rendez-vous)
- > Tous les rassemblements et évènements sont interdits
- > Le cimetière communal restera ouvert
- > Les lieux de culte resteront ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.
- > Le parc pour enfants restera ouvert jusqu'à 19h

**Des ajouts et modifications pourront être apportés à cette liste dans les heures et jours qui viennent. Les informations seront actualisées régulièrement sur le site de la mairie et sur notre page Facebook.**

Concernant le fonctionnement de nos écoles maternelle et élémentaire, je suis en contact permanent avec la directrice de l'école maternelle et le directeur de l'école élémentaire par rapport à la rentrée du 2 novembre. Au moment où j'écris ces lignes, je ne suis pas en mesure de vous donner une information précise à ce sujet (heure de rentrée, maintien ou non des garderies municipales, du transport scolaire des calanques, etc). Une réunion en visioconférence doit se tenir ce vendredi après-midi entre les équipes pédagogiques et l'inspecteur d'académie pour fixer notamment leur organisation interne par rapport au nouveau protocole sanitaire établi par le ministère de l'éducation nationale. **Bien entendu, je ne manquerai pas de vous en tenir informés sur internet.**

## Attestations de déplacement

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

**L'attestation de déplacement dérogatoire, et les justificatifs de déplacement professionnel et scolaire, sont disponibles sur le site du ministre de l'intérieur, de la préfecture et de la mairie. <https://bit.ly/2GgIBUc>.**

**Il est nécessaire d'avoir cette attestation de sortie dument remplie pour se déplacer.**

**Vous avez la possibilité de l'imprimer, ou de la recopier sur papier libre, ou encore de la télécharger sur votre smartphone (version numérique <https://bit.ly/2GgIBUc>).**

**Concernant le justificatif de déplacement scolaire, en accord avec l'inspecteur d'académie, et afin de faciliter les parents, j'ai mis en ligne sur notre site et notre page Facebook, un modèle avec ma signature et le tampon de la mairie. Il suffira aux parents de l'imprimer (ou de la récupérer en mairie ou à l'école dès lundi) et de la remplir.**

► Restez informés en vous connectant sur notre site internet et notre page facebook